



COMMUNE DE VILLARS-SOUS-YENS

Election à la Syndicature du 26 avril 2026 (1^{er} tour)

Procès-verbal d'élection tacite

Le Bureau électoral, constatant :

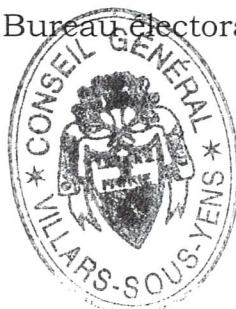
- que seule la liste de l'Entente villageoise, comprenant le nom d'une personne candidate, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

PROCLAME

Monsieur Peter Lüthi, né le 30 juin 1966, originaire de Langnau Im Emmental (BE), domicilié à la route de l'Abbaye 20A à 1168 Villars-sous-Yens, **élu tacitement Syndic** pour la législature 2026-2031.

Pour le Bureau électoral

Le(la) président(e) du bureau:



Le(la) secrétaire:

ANNEXE 1 : PERSONNES CANDIDATES

26 AVRIL 2026 – ELECTION À LA SYNDICATURE (1^{er} tour)

COMMUNE : Villars-sous-Yens

DENOMINATION DE LA LISTE : Entente Villageoise

N°	Nom(s) <small>(Nom + Prénom = max. 40 caractères)</small>	Prénom(s)	Sexe <small>(F / M)</small>	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif <small>(max. 80 caractères)</small>	Domicile <small>(adresse complète)</small>	Signature	Contrôle <small>(laisser en blanc)</small>
	Lütli	Peter	M	30.6.1966	Langnau I.E	Syndic en charge.	Route de l'Abbaye 20 A 1168 Villars/Yens		

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 1. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- **Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**

ANNEXE 2 : SIGNATAIRES (min. 3 par dossier de candidature)

26 AVRIL 2026 – ELECTION À LA SYNDICATURE (1^{er} tour)

COMMUNE : Villars-sous-Yens



DENOMINATION DE LA LISTE : Eutente Villageoise

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année de naissance	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1	Aubert	Chantal	1956	1168 Villars-sous-Yens Route du Carroz 25	C.R. Aubert	
2	Andrist	Eric	1963	1168 Villars-sous-Yens Rte du Pâquis 7	E. Andrist	
3	Graud	Marcel	1957	Rte du Pâquis 22, 1168 Villars-sous-Yens	Marcel Graud	
4	Daiz	Robin	1987	Route du Carroz 11, 1168 Villars-sous-Yens		
5						
6						
7						
8						

- Chaque dossier de candidature doit être appuyé par **au moins trois** membres du corps électoral de la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'un dossier de candidature pour une même élection.
- Une personne candidate peut parrainer son propre dossier de candidature.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.